

5 juin 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le cinq (5) juin 2017 à la salle municipale située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents: madame la conseillère et messieurs les conseillers:

René Martin, Simon Valcourt, Michel Bastien, Ginette Daviau et Michaël Bernier, tous membres du conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

À vingt heures (20h), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

17-06-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017;
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2017-05-25;
 - 4.2 Convention de bail pour la location de la caserne à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Signature;
 - 4.3 Comptes à recevoir - Radiation;
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 Dépôt – Rapport annuel de la bibliothèque – Réseau Biblio de la Montérégie;
 - 5.3 Congrès de la FQM – Inscription(s);
- 6. VOIRIE :**
 - 6.1 Avis de motion règlement 280-04-17, modifiant le règlement 280-03-12, concernant la construction, la réfection et l'entretien des ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés;
 - 6.2 Avis de motion – Règlement 326-17, concernant le branchement des gouttières des bâtiments et la gestion des eaux de ruissellement;
 - 6.3 Plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées – Acceptation;
 - 6.4 Contrat de déneigement et de déglçage – MTQ – Renouvellement;
 - 6.5 Achat de pierre Chemins Gagnon et Larocque – Adjudication du contrat;
 - 6.6 Travaux d'asphaltage d'une partie du 2^e rang - Mandat à l'ingénieur de la MRC pour la préparation des plans et devis;
 - 6.7 Peinture châssis camion inter 2010 – Mandat à la firme « Les Entreprises G.S. enr. ».
- 7. URBANISME :**
 - 7.1 Projet de construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée assujetti au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale – Dossier PIIA #17-03.
- 8. REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Demande de la FQM – Résolution municipale pour accélérer l'adoption du projet de loi n° 122;
 - 8.2 Projet d'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour les utilisateurs du transport collectif – Participation;
 - 8.3 Patrimoine – Désignation d'un membre du conseil municipal responsable – Nomination;
 - 8.4 Feu de la Saint-Jean & feu lors de la fête du Camp de jour - Autorisations;
 - 8.5 Feux d'artifice – Fête des enfants – Autorisation;

5 juin 2017

- 8.6 Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées – 15 juin 2017 – Proclamation;
 - 8.7 Les journées de la culture – Proclamation;
 - 8.8 Fondation Adapte-Toit – Demande d'autorisation de passage;
 - 8.9 22^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau – Demande d'autorisation de passage;
 - 8.10 Au Cœur des Familles Agricoles – Demande d'aide financière;
 - 8.11 Équipe de baseball ligue St-Hugues – Demande de commandite.
- 9. DEMANDES DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE & CIVILE :**
- 9.1 Projet de remplacement d'un camion incendie – Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains – Intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues.
- 10. IMMEUBLES :**
- 10.1 Aucun point
- 11. VARIA :**
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 MINUTES) :**
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé en laissant le varia ouvert.

ADOPTÉE

17-06-103

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 2 MAI 2017**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2017 tel qu'il a été déposé.

ADOPTÉE

17-06-104

ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2017-05-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2017-05-25 des comptes payés et à payer au montant de 134 002,54\$ pour le mois de mai 2017, ainsi que les salaires versés pour le mois d'avril 2017 au montant de 21 358,40\$.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les comptes payés et à payer totalisant 158 360,94\$.

ADOPTÉE

17-06-105

**CONVENTION DE BAIL POUR LA LOCATION DE LA CASERNE
À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
DU NORD DES MASKOUTAINS – SIGNATURE**

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale ou son adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité, la convention de bail entre la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains et la Municipalité de Saint-Hugues, pour l'immeuble situé au 174, rue Saint-Germain, en retirant le point 11.1 relatif au respect des lois et règlements.

ADOPTÉE

5 juin 2017

17-06-106

COMPTES À RECEVOIR - RADIATION

Considérant la liste des comptes à recevoir datée du 5 juin 2017, dont certains montants ne pourront être perçus;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michel Bastien et résolu à l'unanimité des conseillers présents de permettre à la directrice générale de radier ces montants totalisant approximativement trois cent quatre-vingt-quatorze dollars (394,00\$).

ADOPTÉE

DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 31 mai 2017.

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL DE LA BIBLIOTHÈQUE – RÉSEAU BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport annuel de la bibliothèque, émis par Réseau Biblio de la Montérégie pour l'année 2016.

Une lettre de remerciements sera transmise à la responsable de la bibliothèque pour la bonne gestion et l'excellent travail effectué par l'ensemble des bénévoles.

17-06-107

CONGRÈS DE LA FQM – INSCRIPTION(S)

Le congrès de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) se tiendra du 28 au 30 septembre 2017.

Il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'inscription des membres du conseil intéressés à participer à cette activité et de rembourser les frais de déplacement, conformément à la réglementation en vigueur.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 280-04-17, MODIFIANT LE RÈGLEMENT 280-03-12, CONCERNANT LA CONSTRUCTION, LA RÉFECTION ET L'ENTRETIEN DES PONTS, PONCEAUX, FOSSÉS DE CHEMINS ET LA FERMETURE DES FOSSÉS

Avis de motion est donné par la conseillère Ginette Daviau qu'elle présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 280-04-17 modifiant le règlement numéro 280-03-12, concernant la construction, la réfection et l'entretien des ponts, ponceaux, fossés de chemins et la fermeture des fossés.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 326-17, CONCERNANT LE BRANCHEMENT DES GOUTTIÈRES DES BÂTIMENTS ET LA GESTION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Avis de motion est donné par le conseiller Michaël Bernier qu'il présentera pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil, le règlement 326-17, concernant le branchement des gouttières des bâtiments et la gestion des eaux de ruissellement.

5 juin 2017

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement sera remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

17-06-108

**PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES
CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES
CHAUSSÉES – ACCEPTATION**

Considérant la lettre reçue de la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, datée du 11 mai 2017, approuvant la deuxième version révisée du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité;

Considérant qu'une résolution de conseil, acceptant ce plan d'intervention, doit être transmise au ministère;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De transmettre la présente résolution à la Direction des infrastructures du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, confirmant l'acceptation, par le conseil, de la deuxième version révisée du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées de la municipalité.

ADOPTÉE

17-06-109

**CONTRAT DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE – MTQ –
RENOUELEMENT**

Considérant la lettre reçue du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, datée du 10 mai 2017, concernant le contrat de déneigement et de déglçage de la Route 224, dossier n° 8607-14-4909;

Considérant que le ministère offre à la Municipalité de renouveler ce contrat aux mêmes conditions;

Considérant que le ministère désire connaître, le plus rapidement possible, l'intention de la Municipalité concernant cette offre, afin de pouvoir planifier la prochaine saison;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'informer le ministère que la Municipalité désire renouveler le contrat de déneigement et de déglçage de la Route 224 pour la prochaine saison;

D'autoriser le maire et la directrice générale, ou leur substitut, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Hugues, le contrat à intervenir avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour le déneigement et le déglçage de la route 224.

ADOPTÉE

17-06-110

**ACHAT DE PIERRE CHEMINS GAGNON ET LAROCQUE –
ADJUDICATION DU CONTRAT**

Considérant l'invitation à soumissionner transmise, par courriel, à deux entreprises en date du 30 mai 2017, pour l'achat de pierre pour les travaux de rechargement des chemins Gagnon et Larocque;

Considérant que l'ouverture a eu lieu à 11h05, le 5 juin 2017, en présence de la directrice générale, de la directrice générale adjointe et d'un représentant de la firme Carrière St-Dominique et dont voici les résultats (avant taxes) :

SOUMISSIONNAIRE	PRIX SOUMISSIONNÉ (avant taxes)	
	Pierre MG-56 CCDG	Pierre MG – 20 B
Carrière d'Acton Vale	17,57\$/tm livrée	17,97\$/tm livrée
Carrière St-Dominique	18,92\$/tm livrée	17,97\$/tm livrée

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De retenir les services de Carrière d'Acton Vale, le plus bas soumissionnaire, pour la fourniture de pierre pour les travaux de rechargement des chemins Gagnon et Larocque.

Que pour pourvoir au paiement de ces travaux, le conseil approprié les sommes nécessaires à partir du surplus accumulé non affecté.

ADOPTÉE

17-06-111

**TRAVAUX D'ASPHALTAGE D'UNE PARTIE DU 2^E RANG -
MANDAT À L'INGÉNIEUR DE LA MRC POUR LA
PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS, DES DOCUMENTS
D'APPEL D'OFFRES ET SURVEILLANCE DE CHANTIER**

Considérant que le conseil prévoit faire des travaux de pavage sur une partie du 2^e rang au cours de l'année 2017;

Considérant que les demandes de soumissions doivent être déposées sur le site du SEAO (Système électronique d'appel d'offres);

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

De confier le mandat à la MRC des Maskoutains représentée par Monsieur Jean-Sébastien Bouvier, ingénieur, pour la préparation des plans et devis, des documents d'appel d'offres et pour la surveillance lors des travaux de pavage d'une partie du 2^e rang.

ADOPTÉE

**PEINTURE CHÂSSIS CAMION INTER 2010 – MANDAT À LA
FIRME « LES ENTREPRISES G.S. ENR. »**

Ce point est reporté à une session ultérieure

Le conseiller Michaël Bernier, ayant un intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.

17-06-112

**PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE
UNIFAMILIALE ISOLÉE ASSUJETTI AU RÈGLEMENT SUR LES
PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE – DOSSIER PIIA #17-03**

Considérant la demande relative à la construction d'une nouvelle résidence unifamiliale isolée située, au 226, rue Lafontaine, lot 2 707 660;

Considérant que cette nouvelle construction sera située dans la zone 103-P et que cette zone est concernée par le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Considérant que la construction d'un nouveau bâtiment principal est une intervention assujettie par le règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale et doit, par conséquent, faire l'objet d'une analyse de la part du Comité consultatif d'urbanisme.

5 juin 2017

Considérant que l'implantation du nouveau bâtiment principal respectera l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation du règlement sur les plans d'implantations et d'intégration architecturale;

Considérant que le projet ne contrevient pas à d'autres articles du règlement de zonage de la Municipalité;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la présente demande de construction d'une résidence unifamiliale isolée au 226 rue Lafontaine, lot 2 707 660.

ADOPTÉE

Le conseiller Michaël Bernier reprend son siège.

17-06-113

DEMANDE DE LA FQM – RÉOLUTION MUNICIPALE POUR ACCÉLÉRER L'ADOPTION DU PROJET DE LOI N° 122

Considérant que le dépôt du projet de loi n° 122 s'inscrit dans la volonté du gouvernement du Québec de transformer en profondeur sa relation avec le milieu municipal en reconnaissant les municipalités locales et les MRC comme de véritables gouvernements de proximité;

Considérant qu'avec le projet de loi n° 122, le gouvernement doit ouvrir une nouvelle ère de collaboration entre deux réels paliers de gouvernement;

Considérant que donner plus d'autonomie et plus de pouvoirs aux municipalités locales et aux MRC du Québec sera déterminant pour l'avenir non seulement du milieu municipal, mais aussi, pour le futur des régions du Québec;

Considérant que le projet de loi n° 122 fait suite à des revendications de la FQM depuis plus de 30 ans;

Considérant que la FQM est globalement satisfaite du contenu du projet de loi n° 122, même si certains amendements pourraient être apportés afin d'en bonifier la portée;

Considérant que les élections municipales auront lieu le dimanche 5 novembre 2017;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De demander aux membres de la Commission de l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale du Québec d'accélérer l'étude détaillée du projet de loi n° 122;

De demander qu'à la suite de l'étude détaillée, les membres de l'Assemblée nationale du Québec adoptent rapidement le projet de loi n° 122 afin que celui-ci entre en vigueur avant les élections municipales prévues le dimanche 5 novembre 2017.

ADOPTÉE

17-06-114

PROJET D'UTILISATION DES PLACES DISPONIBLES EN TRANSPORT SCOLAIRE POUR LES UTILISATEURS DU TRANSPORT COLLECTIF – PARTICIPATION

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains offre le transport collectif pour tous les citoyens par le biais des places disponibles dans les véhicules du transport adapté et qu'elle utilise aussi, depuis 2013, les places disponibles en transport scolaire pour certaines municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que, lors de la séance ordinaire du 13 mai 2015, le conseil de la MRC des Maskoutains a autorisé la prolongation du projet avec la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour la période du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2018 en ce qui concerne l'utilisation des places disponibles en transport scolaire pour le transport collectif des utilisateurs de la MRC, tel qu'il appert de la résolution numéro 15-05-139;

5 juin 2017

CONSIDÉRANT que l'utilisation des places disponibles en transport scolaire apporte des possibilités supplémentaires de déplacements pour les citoyens;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC, notamment l'inscription, la gestion des réservations et des routes ainsi que l'aspect sécurité, par la vérification du plumitif;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, dont l'attribution des places spécifiques à bord des véhicules du transport scolaire;

CONSIDÉRANT la confirmation de la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe à la MRC des Maskoutains que des places sont disponibles sur la desserte scolaire pour la municipalité de Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT que le conseil d'établissement de l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel a été consulté et a donné son assentiment;

CONSIDÉRANT que lors de l'adoption de la résolution numéro 17-05-93, à la séance ordinaire du 2 mai 2017, le conseil n'avait pas reçu l'information à l'effet que l'école Saint-Hugues-Saint-Marcel avait donné son assentiment;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Michel Bastien, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à la majorité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Hugues abroge la résolution 17-05-93 et donne son approbation concernant la desserte de transport collectif régional par l'utilisation des places disponibles dans les véhicules du transport scolaire dans le cadre de l'entente entre la MRC des Maskoutains et la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe pour le territoire de la municipalité de Saint-Hugues.

Le conseiller Michaël Bernier vote contre.

ADOPTÉE

17-06-115

PATRIMOINE – DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL RESPONSABLE – NOMINATION

Considérant qu'il y a lieu d'encourager les projets en matière de patrimoine, et ce, tant au niveau local et régional;

Considérant que la MRC des Maskoutains dispose d'une ressource en matière de patrimoine qui pourrait supporter les initiatives émanant des municipalités et de leurs citoyens et encourager la participation citoyenne à des projets d'ampleur locale et régionale;

Considérant que ces projets contribuent au développement du sentiment d'appartenance à la communauté tout en permettant de mettre l'identité culturelle et patrimoniale de notre région en valeur;

Considérant que la MRC des Maskoutains invite les municipalités qui le désirent à désigner un membre de leur conseil à titre de responsable des dossiers patrimoniaux;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer le conseiller Simon Valcourt, responsable des dossiers patrimoniaux pour la Municipalité de Saint-Hugues.

Le conseiller Simon Valcourt accepte ce mandat.

ADOPTÉE

17-06-116

FEU DE LA SAINT-JEAN & FEU LORS DE LA FÊTE DU CAMP DE JOUR – AUTORISATIONS

Considérant que la soirée annuelle du camp de jour se tiendra le 20 juillet prochain;

Considérant que dans le cadre de cette activité les responsables prévoient faire un feu de camp avec les jeunes du camp de jour;

5 juin 2017

Considérant également que des festivités auront lieu le 23 juin prochain, dans le cadre de la Fête Nationale du Québec et qu'à cette occasion il y aura un feu de joie sur le terrain situé à l'arrière du terrain de balles;

Considérant que la réglementation en vigueur concernant les feux à ciel ouvert interdit la tenue de ce genre d'activités dans le noyau villageois;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la tenue de ces activités et de donner une dérogation afin qu'elles puissent avoir lieu dans le noyau villageois;
- D'autoriser le service incendie à être présent sur les lieux.

ADOPTÉE

17-06-117

FEUX D'ARTIFICE – FÊTE DES ENFANTS – AUTORISATION

Considérant que le 17 août 2017 se tiendra la « Fête des enfants » sur le site du terrain de balles situé sur la rue Saint-Germain;

Considérant que dans le cadre de cette activité, il y aura production de feux d'artifice;

Considérant que la réglementation en vigueur concernant la production de feux d'artifice interdit la tenue de cette activité dans le noyau villageois;

Considérant que la municipalité, en collaboration avec « Les Loisirs St-Hugues inc. », a donné le mandat à monsieur K. Niquette pour la planification et la production des feux d'artifice;

Considérant l'importance de détenir une couverture d'assurance pour ce type d'activité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser la tenue de cette activité et de donner une dérogation afin qu'elle puisse avoir lieu sur le terrain situé à l'arrière du terrain de balles dans le noyau villageois;
- D'autoriser le service incendie à être présent sur les lieux;
- De transmettre, à la MMQ, la présente résolution ainsi que les coordonnées de la personne qui a été mandatée comme responsable de l'activité, afin que celle-ci soit assurée pour cet événement, à même le contrat d'assurance municipale par la MMQ.

ADOPTÉE

17-06-118

JOURNÉE MONDIALE DE SENSIBILISATION À LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂGÉES – 15 JUIN 2017 – PROCLAMATION

Considérant que la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* a pour but de sensibiliser l'opinion publique sur un phénomène inacceptable et tabou dans notre société, soit la maltraitance des personnes âgées;

Considérant que l'action 4.2 du Plan d'action de la Politique régionale MADA de la MRC des Maskoutains à l'orientation *Sécurité* qui traite des différentes formes de maltraitance faites envers les personnes âgées;

Considérant que, parmi les personnes âgées, les femmes sont plus nombreuses que les hommes, et que l'on note avec inquiétude que les femmes âgées font souvent l'objet de multiples formes de discrimination en raison du rôle que la société leur réserve, à quoi s'ajoutent l'âge, l'invalidité ou d'autres motifs de discrimination, qui portent atteinte à l'exercice de leurs droits fondamentaux;

Considérant que la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Table de concertation maskoutaine des organismes pour les aînés, veut sensibiliser les citoyens et citoyennes en les invitant à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à l'unanimité des

5 juin 2017

conseillers présents :

De proclamer la journée du 15 juin 2017 comme étant la *Journée mondiale de sensibilisation à la maltraitance des personnes âgées* afin de sensibiliser toute la population; et

D'inviter toute la population à porter le ruban mauve, symbole de la solidarité à la lutte contre la maltraitance.

ADOPTÉE

17-06-119

LES JOURNÉES DE LA CULTURE – PROCLAMATION

ATTENDU QUE la culture constitue un des principaux facteurs d'identité de la Municipalité de Saint-Hugues et de la qualité de vie de ses citoyens ;

ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;

ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Hugues a déjà manifesté, dans le cadre de sa politique culturelle ou par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;

ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, *Les Journées nationales de la culture*, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;

ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité de Saint-Hugues, à l'instar de l'Assemblée nationale du Québec, proclame *Journées de la culture* le dernier vendredi de septembre et les deux jours suivants de chaque année dans le but de manifester de façon tangible l'attachement qu'elle porte à la culture.

ADOPTÉE

17-06-120

FONDATION ADAPTE-TOIT – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Considérant la demande d'autorisation de passage reçue, par courriel, en date du 12 mai 2017, de l'organisme « Fondation Adapte-Toit » pour l'événement cycliste « La traversée le courage d'avancer », qui se tiendra au cours de l'été prochain;

Considérant que pour obtenir le permis du MTQ cet organisme doit obtenir préalablement l'autorisation de passage des municipalités;

Considérant que les cyclistes emprunteront certaines routes de la municipalité vers le 5 septembre;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les participants à circuler sur le territoire de la Municipalité de Saint-Hugues pour cet activité le ou vers le 5 septembre prochain;

D'informer l'organisme qu'il doit prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité de tous les intervenants.

ADOPTÉE

5 juin 2017

17-06-121

22^E ÉDITION DU TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU – DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE

Considérant la demande d'autorisation de passage reçue de la Fédération Québécoise des sports cyclistes en date du 5 mai 2017, pour la 22^e édition de l'événement « Tour CIBC Charles-Bruneau »;

Considérant qu'un groupe de d'environ 112 cyclistes passera à Saint-Hugues le vendredi 7 juillet 2017 ;

Considérant que les organisateurs travaillent en étroite collaboration avec le Ministère des Transports du Québec pour l'obtention des autorisations concernant l'utilisation des routes numérotées;

En conséquence, il est proposé par le conseiller René Martin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les cyclistes à circuler sur le territoire de la Municipalité lors de leur passage le 7 juillet prochain.

ADOPTÉE

17-06-122

AU CŒUR DES FAMILLES AGRICOLES – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

L'organisme « Au cœur des Familles Agricoles », organise un tournoi de golf le 10 août prochain, afin d'amasser des fonds permettant de poursuivre ses activités. Cet organisme, est un réseau d'entraide québécois qui s'adresse aux familles agricoles et vise de meilleures conditions de santé, tant physique que psychologique.

Considérant que les membres du conseil ne prévoient pas participer à cette activité, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Michaël Bernier et résolu à la majorité des conseillers présents de participer financièrement à cette levée de fonds en remettant la somme de 100\$.

ADOPTÉE

17-06-123

ÉQUIPE DE BASEBALL LIGUE ST-HUGUES – DEMANDE DE COMMANDITE

Une demande de commandite pour la fabrication de chandails, pour une des cinq équipes de balles de Saint-Hugues, au coût approximatif de 150\$, a été adressée à la municipalité en date du 8 mai 2017.

Considérant que l'opinion des membres du conseil est partagée, en conséquence le vote est demandé :

Pour : Michel Bastien
Simon Valcourt

Contre : Michaël Bernier
Ginette Daviau
René Martin

Considérant que la municipalité fournit le terrain et les infrastructures gratuitement pour la tenue de cette activité, il est résolu à la majorité des conseillers présents de ne pas répondre favorablement à cette demande.

ADOPTÉE

17-06-124

PROJET DE REMPLACEMENT D'UN CAMION INCENDIE – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE DU NORD DES MASKOUTAINS – INTÉRÊT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Considérant que la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains étudie la possibilité d'acquisition d'un camion-citerne avec pompe;

Considérant que pour poursuivre les démarches dans ce dossier, la Régie aimerait obtenir une

5 juin 2017

résolution d'intérêt de chacune des municipalités membres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Michaël Bernier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt et résolu à la majorité des conseillers présents :

De confirmer à la Régie intermunicipale de protection incendie du Nord des Maskoutains, l'intérêt de la Municipalité de Saint-Hugues dans ce dossier.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

17-06-125

LEVÉE DE LA SÉANCE

À vingt heure quarante et une (20h41), il est proposé par la conseillère Ginette Daviau et résolu à l'unanimité des conseillers présents de clore la présente séance.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce () jour de _____ 2017.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice général
et secrétaire-trésorière